

Communes d'Ecublens et Denges

DT 1251-7/LOPI

Coordonnées moyennes : 2°53'1390 / 1°15'2310

Mézières, le 22 avril 2022

Plan dressé pour mise à l'enquête

Pièce n°1

Suppression du seuil O1 Denges sur la Venoge
Réaménagement du lit de la Venoge au droit du seuil
Construction d'un modelé de terrain pour la protection contre les crues

PROPRIETE DE :	PARC. Denges	DESIGNATION RF	
Etat de Vaud, domaine public	DP 14	Surface totale	6'208 m²
La Commune de Denges	242	Surface totale	32'347 m²
		Champ, pré, pâturage	9'783 m ²
		Forêt	20'730 m ²
		Route, chemin	1'834 m ²
PROPRIETE DE :	PARC. Ecublens	DESIGNATION RF	
Etat de Vaud, domaine public	DP 154	Surface totale	6'112 m²
La Commune de Denges	985	Surface totale	29'164 m²
		Forêt	29'164 m ²
D'Ignoti Marie-Alexane de Rham Quentin de Rham Théophile	1059	Surface totale	46'058 m²
		Habitation ECA 1392a	142 m ²
		Bât. agricole ECA 1392b	265 m ²
		Couvert ECA 1466	333 m ²
		Champ, pré, pâturage	37'322 m ²
		Forêt	7'996 m ²

L'Etat de Vaud
La Direction générale de l'environnement :

La Commune d'Ecublens :
Le Syndic : Le Secrétaire :

La Commune de Denges :
Le Syndic : La Secrétaire :

Pour accord, les propriétaires de la parcelle Ecublens/1059:

Lieu -dit : La Garance / La Venoge
Affectation du sol selon : Zone protégée des couloirs de la Venoge et du Veyron
Plan de protection de la Venoge, PAC 284
Secteur de protection des eaux : Au
Dangers naturels : Inondations: Danger 3, 6a et 9
Limite des constructions : --
Note au recensement architectural : --
Degré de sensibilité au bruit : --
Dérogations : --
Immatriculation au RF après travaux : Non

SERVITUDES P.242 Denges: Seules les servitudes utiles au projet et dont le tracé est connu sont reportées sur le plan

C Constructions : passe à poissons sur la Venoge 010-2003/007310 (sans plan)
C Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations quelconques 010-2003/007312 (sans plan)

MENTIONS P.242 Denges :

C Expropriation 007-2019/000755
C Obligation de reboiser 010-2021/006045

SERVITUDES P. 1059 Ecublens:

C/D Passage à pied et à char 010-2003/010770 (hors secteur)
D Passage à char 010-2003/010767 (hors secteur)
D Passage à char 010-2003/010768 (hors secteur)
C Passage à pied public 010-2003/010771 (sans plan)
D Canalisation(s) d'eau 010-2002/000235 (hors secteur)
D Canalisation(s) Conduite électrique 010-2002/000236 (hors secteur)
D Canalisation(s) Conduite de téléphone 010-2002/000237 (hors secteur)
C Canalisation(s) : passage de conduite d'eau 010-2007/000330 (hors secteur)
C Usufruit 010-2012/000165 (sans plan)

MENTIONS P.1059 Ecublens :

C Précarité de construction 010-2001/001544
C Expropriation 007-2019/000755

SERVITUDES P. 985 Ecublens:

C Passage à char 010-2003/010665 (hors secteur)
D Passage à pied et à char 010-1999/001586 (hors secteur)
C Superficie, jusqu'au 22.11.2041 010-2003/010666 (hors secteur)

MENTION P.985 Ecublens :

C Expropriation 007-2019/000755

SERVITUDES P. 1058 Ecublens:

D Passage à pied et à char 010-2003/010770 (hors secteur)
C Passage à char 010-2003/010767 (hors secteur)
D Passage à char 010-2003/010768 (hors secteur)
D Constructions : Droit de maintenir un mur de barrage 010-2003/010769 (sans plan)
C Superficie, jusqu'au 22.11.2041 010-2003/010666 (hors secteur)

MENTION P.1058 Ecublens :

C Expropriation 007-2019/000755

